

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n° 127-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code General des collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la demande de la **Société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.) – 1 rue Achille Andris – SOMAIN (59490)**, en date du 04 juin 2024, pour la réalisation de travaux, au passage à niveau N° 184, rue de Cantin à Dechy, en occupant temporairement le domaine public.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

Du 1<sup>er</sup> juillet 7h00 au 05 juillet 2024 17h00 (fermeture jour et nuit), la **Société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.)** est autorisée à procéder aux travaux au passage à niveau N° 184, rue de Cantin, et à occuper temporairement le domaine public à Dechy.

#### Article 2.

Pendant la durée des travaux :

- Le passage à niveau N° 184 sera fermé à toutes circulations routières
- Un passage sera mis en place pour le passage des piétons
- Une signalisation sera mise en place au droit du chantier

#### Article 3.

La **société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.)** est chargée de la mise en place de tous les panneaux de signalisation conformément aux règles en vigueur.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le responsable du chantier de la société de Travaux de Signalisation et Maintenance (S.T.S.M.)
- M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 05 juin 2024

Le Maire



Publié sur le site de la ville le 10 juin 2024

Jean-Michel SZATNY